



Conférence des Parties

Vingt-septième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques

**Mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions
climatiques favorisant l'égalité des sexes, dont les Parties
font état dans les rapports et communications périodiques
soumis dans le cadre de la Convention**

Rapport de synthèse du secrétariat*

Résumé

Ce rapport synthétise les informations communiquées par les Parties sur les politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, les communications nationales et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumis au secrétariat au 30 juillet 2022. L'analyse, qui établit une base de comparaison pour les informations à communiquer en 2024, fait ressortir que les Parties font référence, dans l'ensemble des informations communiquées dans le cadre de la Convention, à l'intégration des questions de genre dans les politiques climatiques et que ces questions sont de plus en plus évoquées et prises en compte dans les contributions déterminées au niveau national au fil du temps.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
PANA	programme d'action national aux fins de l'adaptation
PNA	plan national d'adaptation

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, la COP, à sa vingt-cinquième session, a demandé au secrétariat de suivre l'état d'avancement et de rendre compte de la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes, selon qu'il convient, dont les Parties font état dans les rapports et communications périodiques dans le cadre du processus de la Convention, et de lui présenter un rapport de compilation-synthèse pour qu'elle l'examine en 2022 et 2024¹.

B. Objet du rapport

2. Ce rapport synthétise les informations provenant des CDN, des PNA, des PANA, des communications nationales et des stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumis par les Parties au 30 juillet 2022². Les rapports biennaux et les rapports biennaux actualisés n'ont pas été examinés pour les besoins de ce rapport car il a été jugé que les communications nationales fournissaient les informations les plus appropriées pour établir une base de comparaison. En outre, les Parties à l'Accord de Paris élaborent actuellement leur premier rapport biennal au titre de la transparence relevant du cadre de transparence renforcé.

C. Méthode

3. Il a été procédé à une analyse complète des rapports et des communications mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus afin de trouver des références au genre. Bien que le genre et le sexe soient des concepts différents, la quasi-totalité des Parties qui se réfèrent au genre semblent faire état du « sexe biologique », considérant que les termes « homme » et « femme » équivalent au genre. Seules quelques mentions du genre s'écartant de la binarité homme-femme ont été trouvées dans les documents examinés.

4. Les documents et les références au genre qui en sont extraites ont été classés comme suit :

a) Les rapports et les communications ont été classés en fonction des données attestant d'une analyse ou d'une prise en compte des questions de genre dans ces documents, selon que le genre y est mentionné beaucoup, peu ou pas du tout³. L'analyse n'aurait pas été possible autrement car le genre est peu mentionné dans les stratégies à long terme de développement à faibles émissions ;

b) Les CDN ont été analysées plus en détail afin de déterminer si l'approche des Parties en matière d'intégration des questions de genre pouvait être qualifiée comme transversale, transversale mettant l'accent sur l'adaptation ou l'atténuation, portant exclusivement sur l'atténuation ou l'adaptation, ou mal définie, afin que des données puissent être fournies à des fins de comparaison avec les CDN antérieures ;

c) Grâce aux précisions données dans les PNA, les PANA et les communications nationales, il a été possible de mieux comprendre comment les Parties intègrent les questions

¹ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.2.

² Au total, 509 documents ont été examinés : 143 CDN soumises avant le 15 octobre 2021 et 30 CDN soumises entre le 16 octobre 2021 et juillet 2022 ; 38 PNA ; 52 PANA ; 195 communications nationales, comprenant les septièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention et les plus récentes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ; et 51 stratégies à long terme de développement à faibles émissions.

³ Par exemple, les communications classées comme mentionnant « peu » le genre ne contenaient souvent que des données démographiques, alors que les communications classées comme mentionnant « beaucoup » le genre en faisaient une question transversale et/ou faisaient référence à une analyse de genre ou à d'autres outils.

de genre. Le contenu des PNA, des PANA et des communications nationales a été analysé afin de déterminer si et dans quelle mesure l'intégration des questions de genre mentionnée dans chaque document s'aligne sur les domaines prioritaires (A à D)⁴ du Plan d'action pour l'égalité des sexes⁵, ce qui a également servi à établir une base de comparaison avec les rapports ultérieurs⁶. Pour ce faire, l'occurrence, dans les références au genre, de termes clés pouvant être associés à chaque domaine prioritaire a été analysée⁷. Les documents ont ensuite été classés en fonction du niveau d'alignement (1 à 5) sur les domaines prioritaires, le niveau 1 indiquant que l'intégration des questions de genre mentionnée dans le document s'aligne sur un domaine prioritaire et ainsi de suite, et le niveau 5 indiquant que l'intégration des questions de genre mentionnée s'aligne sur les quatre domaines prioritaires et que des informations détaillées ont été fournies sur les outils et méthodes utilisés pour la mise en œuvre de politiques favorisant l'égalité des sexes.

II. Intégration des questions de genre dans les informations communiquées par les Parties dans le cadre de la Convention

A. Aperçu

5. Les questions de genre sont mentionnées dans 76,4 % des rapports et communications examinés, ces questions et les politiques climatiques qui en tiennent compte étant beaucoup mentionnées dans 63 % d'entre eux.

6. Le tableau ci-dessous présente les pourcentages des stratégies à long terme de développement à faibles émissions, des PNA, des PANA, des communications nationales et des CDN examinés qui mentionnent beaucoup, peu ou pas du tout le genre.

Rapports et communications des Parties dans le cadre de la Convention qui font référence au genre (en pourcentage)

Références au genre	Stratégies à long terme de développement à faibles émissions	PNA	PANA	Communications nationales	CDN ^a
Très nombreuses	19,6	81,6	94,2	54,9	90,0
Peu nombreuses	21,6	5,3	2,0	27,7	–
Inexistantes	58,8	13,1	3,8	17,4	10,0

^a Soumis entre octobre 2021 et juillet 2022.

B. Contributions déterminées au niveau national

7. Si l'intégration des questions de genre dans les stratégies à long terme de développement à faibles émissions, les PNA, les PANA et les communications nationales examinés ne peut pas être comparée aux rapports antérieurs des Parties, car il s'agit de la

⁴ Le domaine prioritaire E a été exclu de l'analyse car le secrétariat est le seul responsable des activités de suivi et de notification ayant trait à ce domaine.

⁵ Voir la décision 3/CP.25, annexe, par. 4 à 7.

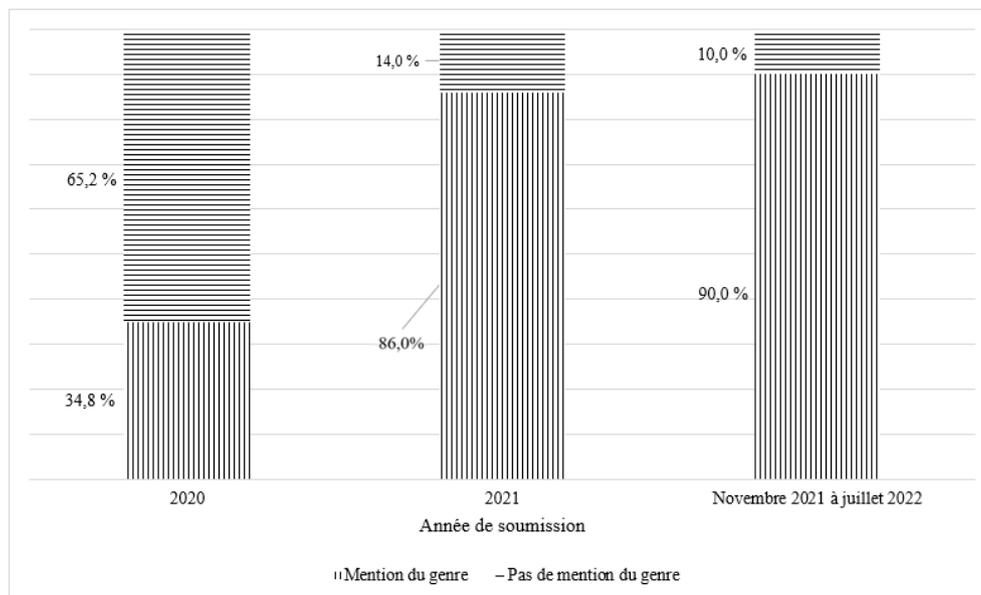
⁶ Les Parties ne sont pas tenues d'aligner l'intégration des questions de genre dans les PNA, les PANA et les communications nationales sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes. Cependant, il pourrait être utile, lorsque le Plan sera révisé, de savoir comment la mise en œuvre par les Parties de politiques favorisant l'égalité des sexes, telles que mentionnées dans les PNA, les PANA et les communications, s'alignent sur les domaines prioritaires.

⁷ Domaine prioritaire A : renforcement des capacités et gestion des connaissances ; domaine prioritaire B : représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes ; domaine prioritaire D : mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes et moyens de mise en œuvre. Pour ce qui est du domaine prioritaire C, ce sont les références au processus de la Convention qui ont été analysées. Les résultats de l'analyse sont présentés dans les figures 4, 7 et 10.

première analyse de ce type, les versions initiale et actualisée du rapport de synthèse sur les CDN en tiennent compte⁸. Toutes les CDN soumises avant le 30 juillet 2022 ont été analysées pour les besoins de ce rapport, y compris celles soumises après la publication du rapport de synthèse actualisé sur les CDN avant la vingt-sixième session de la COP. Sur les 30 CDN les plus récentes examinées, 90 % font référence au genre, celui-ci étant de plus en plus intégré dans les CDN, comme le montre la figure 1.

Figure 1

Contributions déterminées au niveau national qui mentionnent le genre (en pourcentage)



8. Dans presque toutes les CDN soumises entre octobre 2021 et juillet 2022 figurent des informations relatives à l'intégration des questions de genre, la Partie s'engageant à mettre en œuvre des politiques climatiques qui en tiennent compte ou, dans certains cas, qui favorisent l'égalité des sexes.

9. Globalement, le genre est davantage mentionné dans les CDN. Sur les 30 CDN soumises récemment qui ne sont pas analysées dans le rapport de synthèse actualisé sur les CDN, seules 3 ne mentionnent pas le genre, contre 20 sur 143 dans la version actualisée et 92 sur 141 dans la version initiale.

10. Dans les CDN, les Parties ont fait référence à des dispositifs formels en place pour consulter les parties prenantes, y compris le grand public, les communautés locales, les peuples autochtones, les entités privées, les associations professionnelles, les organisations de la société civile, les associations de jeunes, les associations de femmes, les partenaires de développement régionaux, les milieux universitaires et les chercheurs. Presque toutes ces Parties ont indiqué que leurs processus de consultation et de dialogue étaient inclusifs et participatifs.

11. De nombreuses Parties ont fait spécifiquement référence à des consultations tenant compte des questions de genre, y compris des lignes directrices visant à ce que ces questions soient bien prises en compte, par exemple lors des consultations publiques, et ont souligné que des groupes nationaux ou des organisations non gouvernementales se préoccupant du genre et représentant les femmes étaient inclus dans le processus. Bien que, dans la plupart des cas, des informations générales aient été communiquées sur la prise en compte des questions de genre et l'inclusion des parties prenantes dans le processus des CDN, certaines Parties ont précisé la manière dont elles avaient dialogué avec diverses parties prenantes et avaient pris note des incidences que de multiples vulnérabilités socioculturelles avaient sur des groupes en particulier, notamment les femmes pauvres et autochtones.

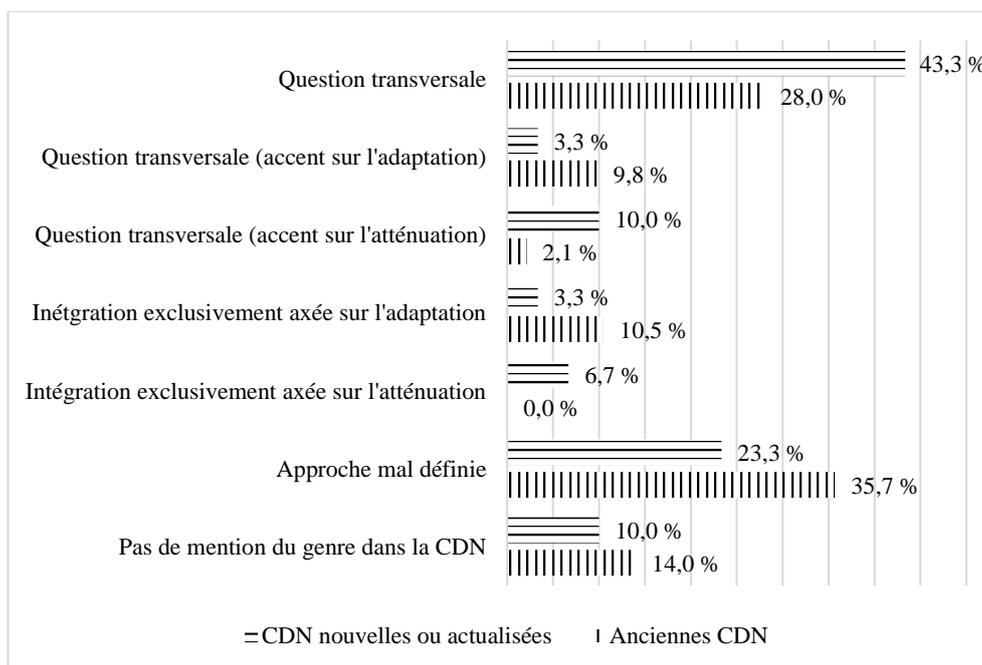
⁸ FCCC/PA/CMA/2021/2 et FCCC/PA/CMA/2021/8 et Rev.1.

12. De nombreuses Parties ont fait référence à des politiques et des lois relatives au genre ou ont affirmé leur engagement général en faveur de l'égalité des sexes, tandis que certaines ont fourni des informations sur la manière dont les questions de genre avaient été ou allaient être intégrées dans la mise en œuvre des CDN, ainsi que sur les méthodes et les outils d'analyse ou d'évaluation du genre, les données ventilées par sexe, les indicateurs de genre et la budgétisation tenant compte des questions de genre, et certaines ont fait de la prise en compte de ces questions un critère de hiérarchisation des activités.

13. De nombreuses Parties qui ont fait référence au genre dans leur CDN en ont fait une question transversale à aborder dans le cadre de l'adaptation et de l'atténuation, certaines se concentrant davantage sur l'adaptation et d'autres considérant le genre exclusivement dans le contexte de l'adaptation. Il ressort de l'analyse que l'intégration transversale des questions de genre dans les CDN a fortement progressé. La figure 2 illustre l'évolution de la prise en compte de ces questions entre les CDN antérieures et les CDN nouvelles ou actualisées.

Figure 2

Comparaison de l'intégration des questions de genre dans les contributions déterminées au niveau national nouvelles ou actualisées et les versions antérieures



14. Les Parties qui ont fait référence à l'action climatique qu'elles prévoient de mener en tenant compte des questions de genre ou en favorisant l'égalité des sexes ont généralement donné des précisions à ce sujet dans certains secteurs, notamment l'énergie, l'agriculture, la santé, les catastrophes, l'eau, la pêche, l'utilisation des terres et la foresterie, et l'éducation. Certaines ont particulièrement souligné combien il est important de favoriser l'égalité des sexes dans les activités liées au renforcement des capacités, au financement et à la technologie.

15. Les Parties se sont référées explicitement aux besoins et perspectives différenciés selon le sexe et aux incidences et contributions différenciées selon le sexe des changements et de l'action climatiques. La plupart ont présenté les femmes comme vulnérables, d'autres comme des parties prenantes ou des agents du changement. Quelques Parties ont fait explicitement référence au genre en tant que terme non binaire.

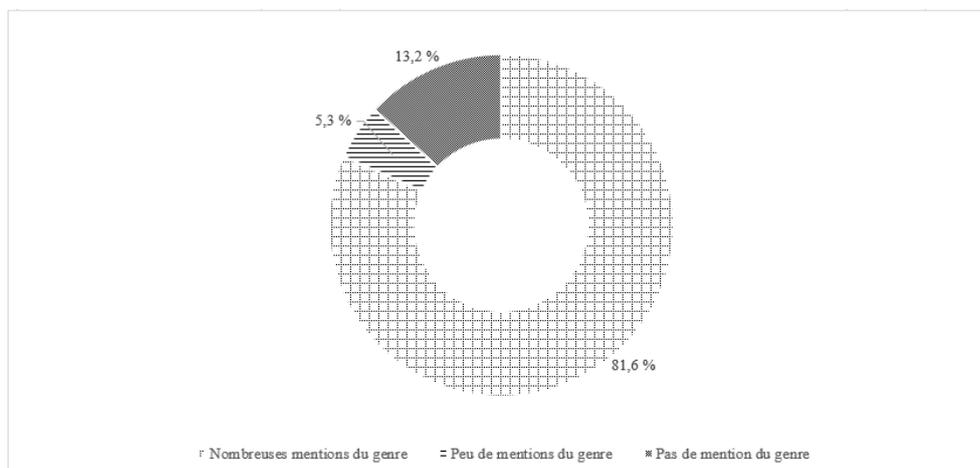
16. Les Parties sont de plus en plus conscientes que l'intégration des questions de genre est un moyen d'accroître l'ambition et l'efficacité de leur action en faveur du climat. Beaucoup ont affirmé qu'elles tiendraient compte de ces questions dans la mise en œuvre de leur CDN.

C. Plans nationaux d'action

17. Au 30 juillet 2022, 38 PNA avaient été soumis, dont 81,6 % faisaient référence aux approches tenant compte des questions de genre et participatives que les Parties avaient adoptées pour répondre aux besoins en matière d'adaptation, comme le montre la figure 3.

Figure 3

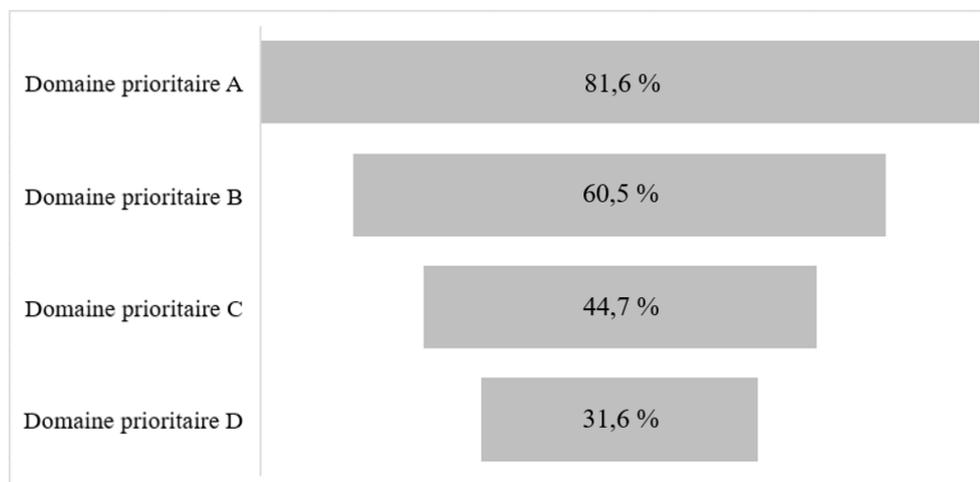
Références au genre dans les plans nationaux d'adaptation



18. La figure 4 illustre le pourcentage de PNA qui contiennent des références au genre incluant des termes clés qui pourraient être associés à chacun des domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes (voir le paragraphe 4 c) ci-dessus).

Figure 4

Plans nationaux d'adaptation contenant des références au genre qui peuvent être alignées sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes



19. La plupart des PNA ont pris en compte les questions de genre dans le contexte du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances et illustrent la manière dont les Parties ont commencé à les intégrer dans leur planification et leur action en matière d'adaptation. Un tiers des Parties ayant soumis un PNA ont systématiquement pris en compte les questions relatives à la représentation équilibrée des sexes et au rôle dirigeant des femmes tout en donnant quelques explications sur les moyens de mise en œuvre. Aucun PNA n'a atteint le niveau 5 (voir la figure 5), niveau auquel les activités décrites sont alignées sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes et les moyens de mise en œuvre sont précisés.

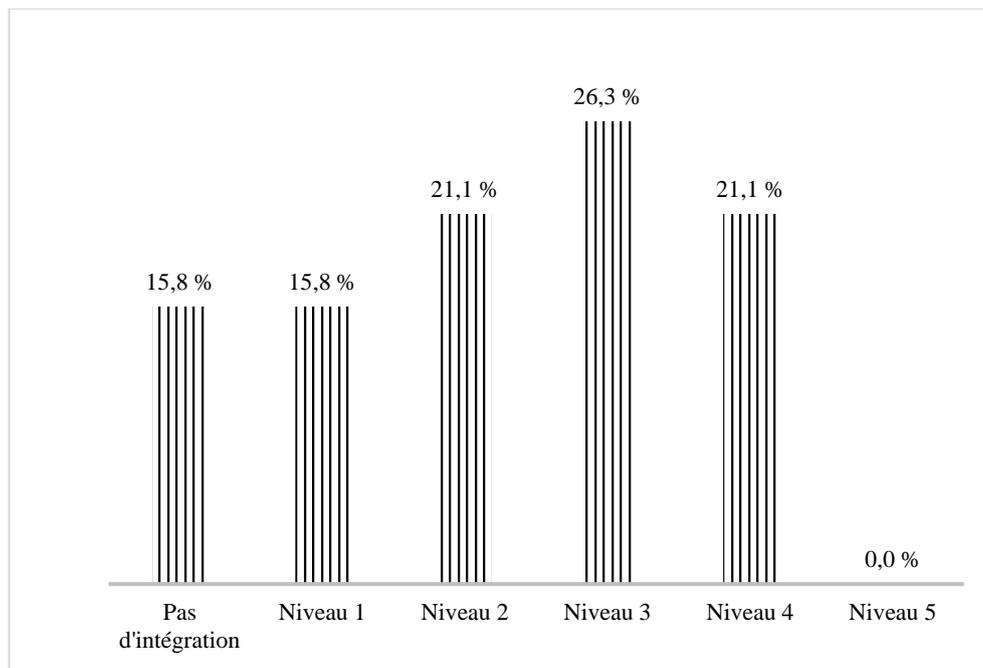
20. Les PNA dans lesquels on constate une intégration notable des questions de genre mentionnaient souvent une approche fondée sur le genre et les droits de l'homme dans le processus des PNA, notamment l'utilisation prévue de données ventilées par sexe et par âge,

la réalisation d'évaluations des besoins axées sur les groupes à faible revenu et défavorisés et le recours à une budgétisation participative et favorisant l'égalité des sexes. Ces PNA pointent également les multiples avantages d'une telle approche, permettant notamment une participation plus inclusive et des démarches communautaires en matière d'adaptation.

21. La plupart des PNA mentionnent le genre ou font référence à des politiques favorisant l'égalité des sexes en utilisant des termes clés qui pourraient être associés à au moins un, plus souvent deux ou trois et plus rarement quatre des domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes, comme le montre la figure 5.

Figure 5

Plans nationaux d'adaptation par niveau d'intégration des questions de genre (en pourcentage)



Note : Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 4 c).

22. Lors de l'élaboration de leurs PNA, les Parties ont pris en compte le genre en y associant d'autres caractéristiques socioculturelles (race, appartenance ethnique, alphabétisation, handicap, etc.). Celles qui ont largement intégré les questions de genre lors de l'élaboration de leur PNA ont indiqué que, pour elles, les vulnérabilités étaient aggravées par la multiplicité des niveaux de marginalisation. Soulignant la façon dont la variabilité du climat peut exacerber les vulnérabilités, certaines Parties font état d'une augmentation des violences à l'encontre des femmes et des enfants lors des catastrophes. Souvent, ces PNA mettent également en exergue non seulement les besoins, mais aussi les capacités des populations marginalisées en matière d'adaptation au climat et les possibilités qui s'offrent à elles.

23. Certaines Parties ont donné des exemples de projets d'adaptation dans lesquels les questions de genre sont intégrées et les besoins d'autres groupes vulnérables sont pris en compte. Parmi eux figure un projet dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance foncière à l'échelle locale afin de faire face aux changements climatiques en faisant en sorte que les communautés locales, y compris les femmes autochtones et les femmes des zones rurales, participent à la gestion des terres. De plus, dans le rapport y afférent, il est constaté que, puisque les communautés vulnérables et marginalisées sont plus sensibles au climat, il convient de les protéger et de leur donner la possibilité de renforcer leurs capacités et d'encourager l'autonomie et l'indépendance.

24. Dans les 26,3 % de PNA qui ont intégré les questions de genre en les alignant sur les domaines prioritaires A, B et C du Plan d'action pour l'égalité des sexes (niveau 3 de la figure 5), les Parties confirment souvent l'importance qu'elles accordent à la prise en compte

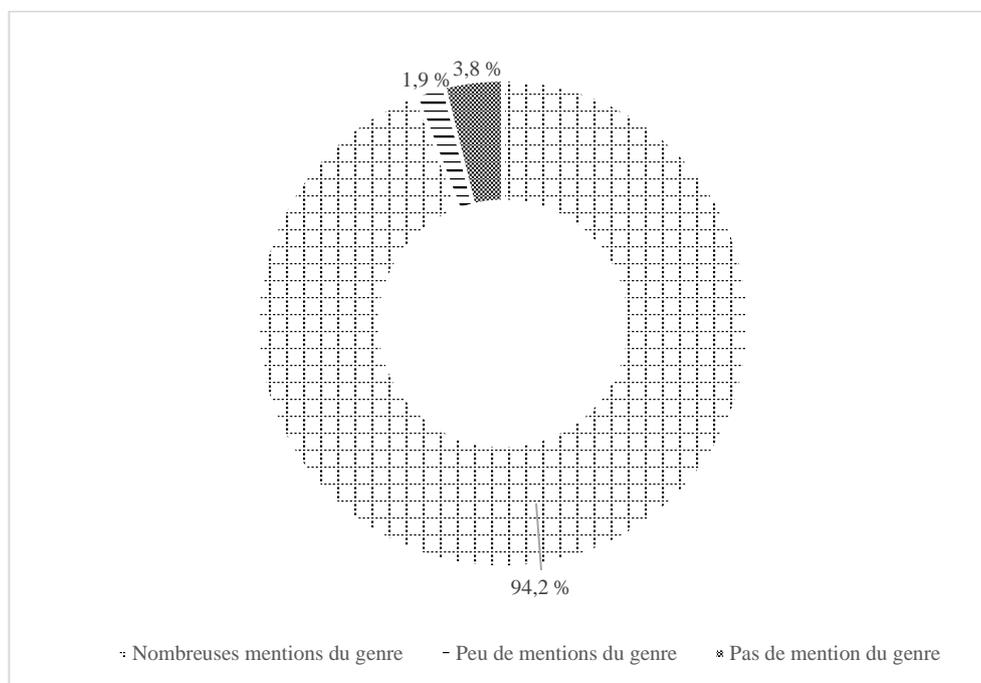
des questions de genre lors de la planification du PNA en indiquant qu'elles collaborent avec divers groupes de parties prenantes et en affirmant leur résolution à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, un des PNA fait référence à l'ODD 4 (Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité) et indique que la Partie a pour objectif de faire en sorte que les apprenants acquièrent les compétences et les connaissances nécessaires au développement durable. Ce PNA est également axé sur des stratégies d'adaptation définies en fonction du contexte, centrées sur les écosystèmes et fondées sur le genre et les droits de l'homme.

D. Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

25. Au 30 juillet 2022, 52 parties avaient achevé et soumis leur programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA). Comme le montre la figure 6, la plupart des activités et projets d'adaptation dont les Parties ont rendu compte comportent une part importante d'éléments liés au genre et intègrent largement les questions de genre ; quelques-unes des Parties mentionnent également des projets et des stratégies axés spécifiquement sur le genre ou sur les femmes.

Figure 6

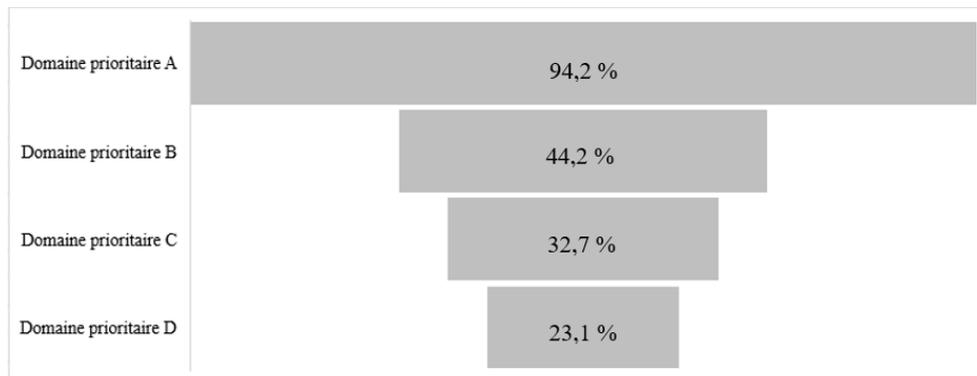
Référence au genre dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation



26. La figure 7 montre le pourcentage de PANA dans lesquels l'intégration des questions de genre est alignée sur des termes clés susceptibles d'être associés à chacun des domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Figure 7

Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation contenant des références au genre pouvant être alignées sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes (en pourcentage)



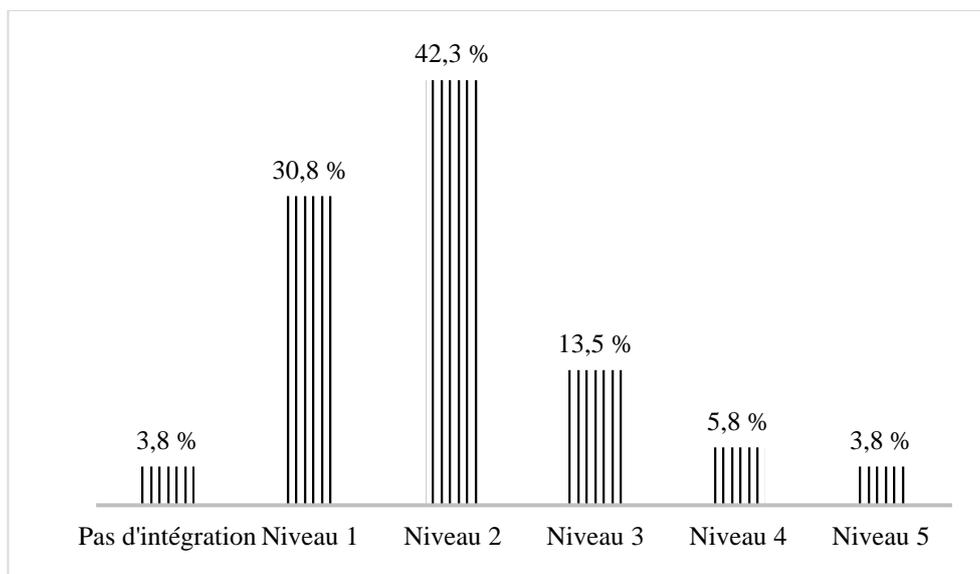
27. La plupart des PANA prennent en compte les questions de genre dans le contexte du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances, ce qui donne des indications sur la façon dont les Parties ont commencé à intégrer ces questions dans leurs contributions à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation au climat. Parmi les Parties ayant soumis des PANA, 44,2 % ont systématiquement pris en compte les questions relatives à la représentation équilibrée des sexes et au rôle dirigeant des femmes dans leurs références au processus découlant de la Convention. Néanmoins, seuls 3,8 % des PANA ont atteint le niveau 5 (voir fig. 8), auquel les activités décrites sont alignées sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes et les moyens de mise en œuvre sont décrits en détail.

28. Lorsque les PANA étaient alignés sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes et décrivaient en détail les moyens de mise en œuvre, il était fait mention de l'appui apporté par des tierces parties telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Des Parties ont indiqué que l'appui apporté par des entités des Nations Unies lors de l'élaboration des PANA favorisait une approche globale des programmes d'action, ce qui permettait d'intégrer des éléments socioculturels en plus des questions de genre.

29. La plupart des PNA mentionnent le genre ou font référence à des politiques favorisant l'égalité des sexes en utilisant des termes clefs qui pourraient être associés à au moins un, plus souvent deux et plus rarement trois ou quatre domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes, comme le montre la figure 8.

Figure 8

Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation par niveau d'intégration des questions de genre (en pourcentage)



Note : Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 4 c).

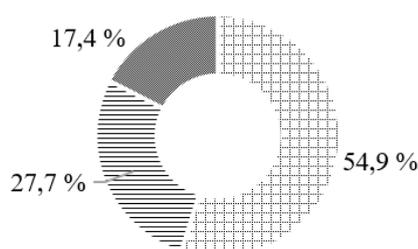
30. Parmi les Parties de niveau 1, les données ventilées par sexe étaient principalement utilisées pour comparer les effets des changements climatiques sur les hommes et les femmes et pour tenir compte de ces effets dans le programme d'action. Ainsi, plusieurs Parties ont souligné que les gouvernements et les parlements appliquaient des quotas femmes-hommes afin que les politiques d'adaptation aux changements climatiques soient plus inclusives et résilientes. Néanmoins, des Parties ont admis qu'il convenait de renforcer les capacités de façon à pouvoir faire face à ces effets et d'exploiter de manière optimale les outils ventilés par sexe.

E. Communications nationales

31. Sur les 195 dernières communications nationales soumises au 30 juillet 2022 par des Parties visées et des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, 54,9 % comportent un grand nombre de références à des éléments liés au genre et à l'intégration des questions de genre, tandis que 27,7 % supplémentaires comportent un nombre limité de références au genre, telles qu'un profil démographique ou des statistiques nationales ventilés par sexe, comme le montre la figure 9.

Figure 9

Référence au genre dans les communications nationales

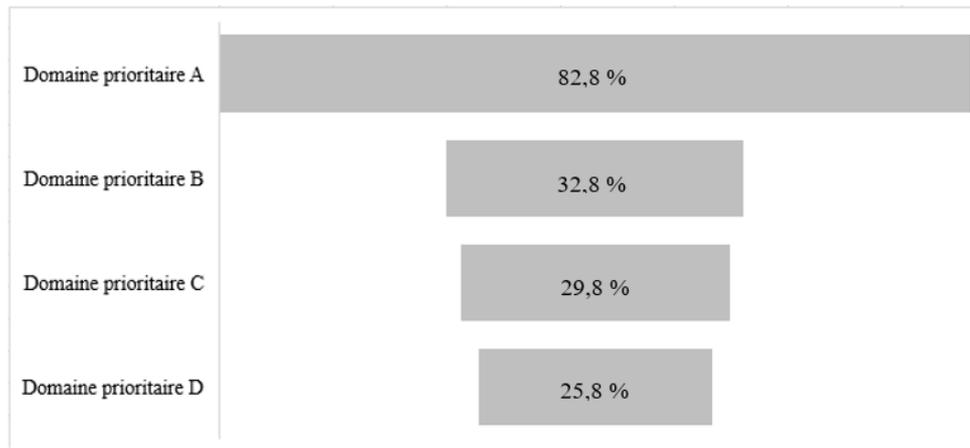


* Nombreuses mentions du genre - Peu de mentions du genre * Pas de mention du genre

32. La figure 10 montre le pourcentage de communications nationales dans lesquelles l'intégration des questions de genre est alignée sur les termes clefs susceptibles d'être associés aux domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Figure 10

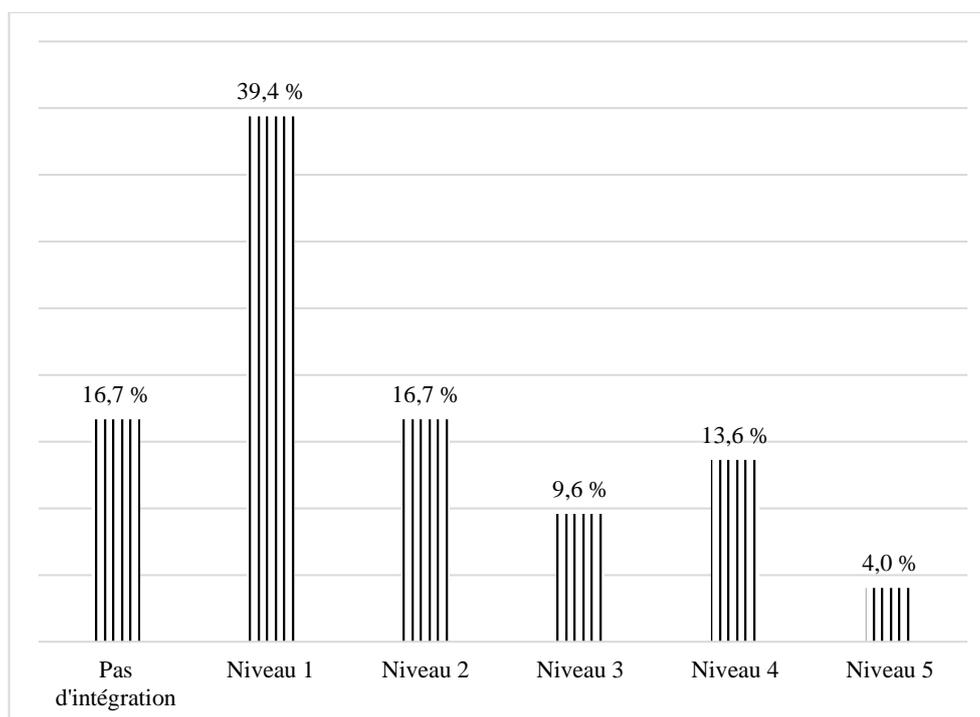
Communications nationales contenant des références au genre pouvant être alignées sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes (en pourcentage)



33. La plupart des communications nationales mentionnent le genre ou font référence à des politiques favorisant l'égalité des sexes en utilisant des termes clefs qui pourraient être associés à au moins un et parfois deux, trois ou quatre des domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes, comme le montre la figure 10.

34. La plupart des communications nationales prennent en compte les questions de genre dans le contexte du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances, ce qui donne des indications sur la façon dont les Parties ont commencé à intégrer ces questions dans leurs politiques et actions relatives au climat. Un tiers des Parties ayant soumis des contributions nationales ont systématiquement pris en compte les questions relatives à la représentation équilibrée des sexes et au rôle dirigeant des femmes, tout en donnant des explications sur les politiques favorisant l'égalité des sexes. Cependant, seules 4 % des communications nationales étaient alignées sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes et décrivaient en détail les moyens de mise en œuvre, comme le montre la figure 11.

Figure 11
**Communications nationales par niveau d'intégration des questions de genre
 (en pourcentage)**



Note : Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 4 c).

35. Les références au genre dans les communications nationales varient selon le type de politique relative au climat, le secteur économique et la population. Les Parties ont fait référence au genre de manière générale, mais nombre d'entre elles ont décrit les vulnérabilités liées au climat dans les domaines de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance (risque pour la santé et la sécurité auxquels sont confrontées les femmes qui vont chercher de l'eau, etc.) et les corrélations entre éducation, alphabétisation et changements climatiques. Par exemple, des Parties ont indiqué que les personnes moins instruites et ayant un faible niveau d'alphabétisation étaient souvent plus touchées par les effets des changements climatiques. De plus, des Parties ont fait état de niveaux d'éducation, d'alphabétisation et d'emploi plus faibles pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons, et ont souligné qu'il convenait de miser sur l'éducation pour pouvoir apporter des solutions à long terme à la problématique du climat.

36. Dans l'ensemble des communications nationales, le genre est le plus souvent mentionné dans le contexte du renforcement des capacités, de la gestion des connaissances et de la communication, comme le montre la figure 10. Lorsqu'elles étaient fournies, les données ventilées par sexe ont été le plus souvent utilisées pour mettre en évidence les disparités entre les sexes en matière d'éducation, de santé, de moyens de subsistance et les vulnérabilités y afférentes.

37. Les communications nationales qui incluaient des termes s'alignant sur tous les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes et décrivaient en détail les moyens de mise en œuvre faisaient également référence au genre dans le cadre de la description de la situation nationale concernant la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Par exemple, une Partie a évoqué le risque élevé de maladies liées aux changements climatiques au sein des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes, et a donné des exemples de mesures visant à prévenir les maladies et à promouvoir la santé de ces populations.

38. Des exemples précis d'intégration des questions de genre ont été donnés : références à des analyses des disparités entre les sexes effectuées dans le cadre de catastrophes climatiques telles que les inondations ; enquête de terrain tenant compte des questions de

genre effectuée dans des sites prioritaires dans le cadre de projets liés à l'hydrométéorologie ; et équité femmes-hommes définie en tant que thème transversal dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

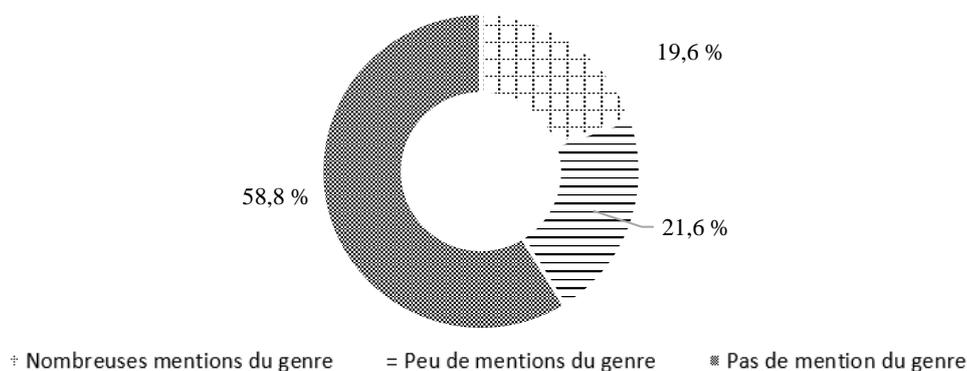
F. Stratégies à long terme de développement à faibles émissions

39. Au 30 juillet 2022, 51 Parties avaient soumis des stratégies à long terme de développement à faibles émissions, dont moins de la moitié font référence au genre et à l'intégration des questions de genre, 21,6 % mentionnant peu le genre, comme le montre la figure 12.

40. Comme la majorité des stratégies à long terme de développement à faibles émissions ne font que peu ou pas du tout référence au genre, les informations qu'elles contiennent n'étaient pas suffisantes pour procéder au même type d'analyse que pour les PNA, les PANA et les communications nationales.

Figure 12

Référence au genre dans les stratégies à long terme de développement à faibles émissions



III. Conclusions

41. Les Parties font état de l'intégration des questions de genre dans les politiques relatives au climat dans tous les types de documents examinés dans le cadre de la présente analyse. Au fil du temps, les questions de genre sont de plus en plus mentionnées et intégrées dans les contributions déterminées au niveau national.

42. Les rapports n'ayant pas les mêmes cibles et objectifs selon leur type, les questions de genre y sont intégrées de manière différente. Le genre est mentionné un nombre significatif de fois dans 19,6 % des stratégies à long terme de développement à faibles émissions, 81,6 % des PNA, 94,2 % des PANA, 54,9 % des contributions nationales et 90,0 % des contributions déterminées au niveau national soumis depuis octobre 2021. Parmi les Parties qui ont soumis les cinq types de rapport, seules deux ont pris en compte le genre dans tous leurs rapports.

43. Comme le type d'analyse variait selon le type de rapport ou de communication en raison du format des données disponibles, il n'a pas été possible d'effectuer la même analyse comparative pour tous les types de documents. En tenant compte, à l'avenir, de cet état des faits, il devrait être possible de classer et d'analyser les données de façon à pouvoir comparer les rapports et les communications par domaine prioritaire du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

44. Quelques tendances et caractéristiques se dégagent de l'analyse effectuée. Premièrement, le genre est de plus en plus mentionné par une majorité de Parties dans le contexte des politiques et de la planification en matière de climat. Deuxièmement, les pays développés et les pays en développement rendent compte différemment de l'intégration des questions de genre. Les pays en développement et les pays les moins avancés ont presque

systématiquement intégré les questions de genre dans les communications qu'ils soumettent régulièrement au secrétariat de la Convention, alors que les pays développés n'en font que peu ou pas du tout mention. Cela est particulièrement vrai pour les stratégies à long terme de développement à faibles émissions et les contributions nationales. Cependant, l'égalité femmes-hommes dans le contexte des effets des changements climatiques et des solutions permettant d'y faire face demeure aux premiers rangs des préoccupations dans tous les pays. Troisièmement, le fait que la majorité des stratégies à long terme de développement à faibles émissions ne contiennent que peu d'informations sur le genre et intègrent peu les questions de genre contraste avec le constat d'une intégration continue et croissante du genre dans la majorité des contributions déterminées au niveau national. Il convient d'éliminer cette incohérence, car les stratégies à long terme de développement à faibles émissions définissent la vision à long terme des Parties. Enfin, même si le genre est surtout mentionné dans le cadre des données démographiques, de nombreuses Parties s'attachent également à procéder à une analyse systématique des questions de genre afin de renforcer l'efficacité de leurs politiques et actions relatives au climat, et d'autres Parties ont fait part de leur intention d'en faire de même.
